

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007-11-4

Date de Convocation :
2 novembre 2007

Nombre de délégués : 30
Présents : 26
Absents : 4
Votants : 26

**Objet : Participation
acquisition « Terres
noires »**

L'an **deux mil sept**, le 12 novembre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

N. Liévens ; G. Bolac ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbvre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; D. Pautrat ; C. Renaux ; B. Perrot ; G. Fournier ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; G-R. Legeay ; E. Gambuto ; D. Chéron ; C. Matelet ; J-C Lavigne ; Y. Relier ; G. Maufrais ; P. Dumas ; T. François ; C. Deseyne ; D. Baubion

Etaient absents excusés : C. de Vimal ; J. Segui ; J. Techer

Etaient absents non supplés : C. de Vimal ; J. Segui ; J. Techer ; M. Maisons

Pouvoirs : Néant

Vu la délibération du Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure et Loir (SMAFEL) du 11 septembre 2007, relative à l'acquisition des terrains appartenant à la SCI le Marais situées au lieu dit « Les Terres Noires » à Marchezais, pour un montant de 211 000 €

Vu le courrier du Président du SMAFEL en date du 4 octobre 2007, relatif à une demande de financement à hauteur de 20 %, soit 42 200 € et fixant les délais de garde à 5 ans

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de constituer des réserves foncières d'échange, en vue de permettre aux exploitants agricoles, dont les parcelles se situent dans l'emprise du parc d'activités « Actipôle 12 » de bénéficier d'échanges de terres cultivables

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Accorde la participation financière demandée

S'engage à acquérir la surface considérée dans un délai de 5 ans maximum si celle-ci n'a pas donné lieu à des échanges.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :